

# 1 ORDINATEUR Pour ma formation

PRÊT D'ORDINATEUR POUR LES STAGIAIRES  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN FORMATION À DISTANCE

La Région Centre-Val de Loire  
vous accompagne vers l'emploi



Votre organisme de formation, votre mission locale qui vous accompagneront tout au long de votre parcours de formation ont identifié votre besoin d'équipement informatique pour suivre la formation à laquelle vous êtes inscrit(e).

La Région Centre-Val de Loire, avec le concours du Plan d'Investissement dans les Compétences, a le plaisir de mettre à votre disposition un kit de formation à distance qui facilitera votre formation et votre insertion professionnelle. Il se compose d'un ordinateur portable équipé et d'une connexion à distance ainsi que d'un service d'appui.

La Région Centre-Val de Loire souhaite vous apporter son soutien afin que vous puissiez mettre toutes les chances de votre côté pour la réussite de votre formation et votre épanouissement professionnel.

  
**François BONNEAU**  
Président de la Région Centre-Val de Loire

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

### Article 1 : OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation définissent les modalités de prêt de matériel aux stagiaires de la formation professionnelle et précisent les engagements du stagiaire et de l'organisme de formation / de la mission locale.

La Région Centre-Val de Loire met à disposition des stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans une session de formation à distance du Programme Régional de Formation (PRF) des kits pour la formation à distance : ordinateur, galet de connexion 4G et un SAV.

### Article 2 : ACTIVITÉE CONCERNÉE

- Pour les Organismes de formation

Session de formation du Programme Régional de Formation de la Région Centre Val de Loire pour laquelle le stagiaire emprunteur a besoin d'un ordinateur portable :

Intitulé de la formation	Date de début de la session	Date de fin de la session	Nombre d'heures en formation à distance

- Pour les missions locales, description du parcours de formation-insertion dans lequel l'emprunteur est engagé, pour lesquels il a besoin d'un ordinateur portable :

Intitulé de la/des formations actions d'insertion	Date de début de la session	Date de fin de la session	Nombre d'heures en formation à distance

### Article 3 : DURÉE DU PRÊT

Le prêt est conclu pour toute la période de la formation. À l'issue de cette période, l'emprunteur devra rendre le matériel au prestataire **DOCAPOSTE - La Poste** en fin de formation pour état des lieux et remise à un autre stagiaire à un autre organisme de formation. La remise initiale du kit et sa restitution ont lieu dans les lieux de formation ou dans les missions locales ou dans les antennes des missions locales sur une plage horaire déterminée par La Poste après validation de la demande.

Après la restitution du matériel, les données personnelles seront effacées par le prestataire DOCAPOSTE - La Poste.

### Article 4 : MATÉRIEL, ÉTAT

Afin d'apporter son soutien à l'activité de l'emprunteur, le prêteur souhaite mettre à disposition de celui-ci le matériel décrit ci-après.

Liste du matériel prêté : ordinateur portable, câble ordinateur, câble secteur ordinateur, sacoche, souris, galet 4G, câble secteur galet 4G, chargeur galet 4G.



## Article 5 : ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME DE FORMATION / DE LA MISSION LOCALE

Il/elle s'engage à expliquer le fonctionnement du matériel à l'emprunteur, de l'appui à la première connexion Wifi à l'accompagnement sur toute la durée de sa formation.

Il/elle s'engage à noter toutes les dégradations subies par le matériel pendant la période de prêt.

Il/elle s'assure de la présence du stagiaire dans le lieu de formation, pour les organismes de formation, ou dans la mission locale ou son antenne lors de la remise initiale et de la restitution du matériel par et à La Poste, sur le créneau horaire déterminé lors de la validation de la demande.

## Article 6 : ENGAGEMENTS DU STAGIAIRE EMPRUNTEUR

Il s'engage à faire un usage normal du matériel prêté. En cas de casse, de perte ou de vol, il s'engage à prévenir sans délai le prêteur et, s'il a souscrit une assurance couvrant le matériel emprunté, à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage.

Il s'engage à ne confier la manipulation du matériel à aucune autre personne.

Le matériel emprunté devra être restitué en main propre au facteur (La Poste), en fin de formation auprès de l'organisme de formation ou de la mission locale.

En cas de non-restitution, la Région Centre-Val de Loire engagera les poursuites appropriées.

En cas de perte ou de vol, le dépôt de plainte devra être transmis à la Région Centre-Val de Loire sous peine de poursuites.

## Article 7 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (RGPD)

Les informations recueillies dans le cadre de la mise à disposition du kit par la Région Centre-Val de Loire feront l'objet de traitements informatiques destinés à la fourniture dudit kit, prêté par la Région Centre-Val de Loire. Les traitements ont pour base juridique la mission d'intérêt public en matière de déploiement de la formation professionnelle.

Les destinataires des données sont : l'organisme de formation ou la mission locale, DOCAPOSTE et La POSTE.

Les informations recueillies seront conservées 5 ans après la remise du kit.

En cas de refus de communication des données obligatoires, le kit ne pourra être délivré au stagiaire.

Conformément à la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motifs légitimes, d'effacement, de limitation des traitements vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit par courrier en vous adressant au délégué à la protection des données, [contact.rgpd@centrevallde Loire.fr](mailto:contact.rgpd@centrevallde Loire.fr) ou **9 rue Saint-Pierre Lentin - CS 94117 - 45041 ORLÉANS Cedex 1.**

En cas de litige, vous pouvez effectuer une réclamation auprès de la Commission Nationale de L'informatique et des Libertés - **3 Place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.**

## Article 8 : LITIGES

Pour tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal territorialement compétent.

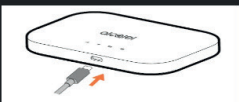


## PAS À PAS

### ACTIVER LA 4G SUR VOTRE ORDINATEUR GRACE A VOTRE GALET ALCATEL.


**Etape 1 : Raccordement du galet à l'ordinateur.**

A l'aide du câble, branchez le galet à l'ordinateur.




**Etape 2 : Allumage du galet.**

Allumez le galet en maintenant le bouton marche/arrêt pendant 5 secondes.




Le galet est actif lorsque tous les voyants s'allument bleus, puis s'éteignent.



- Indicateur réseau (voyant LED rouge ou bleu)
- Indicateur Wi-Fi (voyant LED bleu)
- Indicateur de SMS (voyant LED bleu)
- Indicateur de batterie (voyant LED rouge ou bleu)

### Etape 3 : Récupération des identifiants.


Récupérez le nom du réseau (SSID) et la clé Wifi qui se trouvent sur l'étiquette collée au dos du galet.



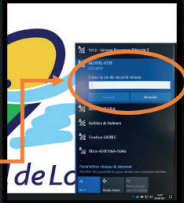
N° IMEI : 356478116025147  
SSID : ALCATEL-672E  
Clé Wifi : gJ3Kp3kP

### Etape 4 : Connecter l'ordinateur à internet.


Cliquez sur le symbole du réseau sans fil dans l'angle inférieur droit de l'écran.



Sélectionnez la connexion réseau sans fil avec le SSID du Alcatel et cliquez sur « Se connecter ».



Notez la clé Wifi et cliquez sur « Suivant ».



Voilà vous êtes connecté à internet.

Pour éteindre le galet, appuyer 5 secondes sur le bouton marche/arrêt.

**Service clientèle utilisateurs Bouygues Telecom**

**10 64** depuis un poste fixe ou un mobile  
Du lundi au samedi de 8h00 à 20h00

**Ou vous rapprocher de votre référent formation.**